

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE HOTELIER FLAINE FRONT DE NEIGE EST
FLAINE (74300)

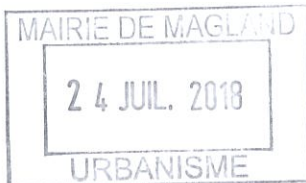
MAÎTRISE D'OUVRAGE

MGM CONSTRUCTEUR

Allée du Pamelan ZAC de la Bouvarde
BP 20059 - Metz Tussy
74373 PRIGNY CEDEX
tel : 04 50 78 40 80
mail : dg@mgm-groupe.com

BUREAU DE CONTROLE : SOCOTEC ANNECY

16 Route du Nanfray 74960 Cran Gevrier
tel : 04 50 52 21 34
mail : flavien.vrecc@socotec.com



SAS MCM
Allée du Parmelan
ZAC de la Bouvarde-BP 20059
74373 PRIGNY cedex
N° Siret 331 735 266 00263

MAÎTRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE : R ARCHITECTURE

145, rue de Belleville 75019 PARIS
tel : 01 55 28 68 30
mail : fdn@r-architecture.com



SARL RELIER ARCHITECTURE
145, RUE DE BELLEVILLE 75019 PARIS
BUREAU +33(0)1 55 28 68 30
521 030 072 RCS PARIS - APE-7111Z
AGENCE@R-ARCHITECTURE.COM

BET FLUIDES THERMIQUE : ALPES FLUIDES

151 rue Cassin 73200 ALBERTVILLE
tel : 04 79 10 06 09
mail : am@alpes-fluides.fr

BET ENVIRONNEMENT : SAGE ENVIRONNEMENT

12 avenue du Pré de Challes P.A.E des Glaisins 74940 ANNECY-LE-VIEUX
tel : 04 50 64 06 14
mail : richard.fontaniere@sage-environnement.fr

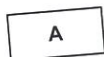
BET STRUCTURE : SECOPA CHAMBERY

30 allée Albert Sylvestre 73000 CHAMBERY
tel : 04 79 68 27 60
mail : laurent.decrock@secoba.fr

VU pour être annexé
mon arrêté n° 74159/180010 (P)

18 OCT 2018

Le Maire,



NOTICE 13824_09

13 juillet 2018

ARCHI	FDN	PC	-	-	A	PC39-40.A
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	ECHELLE	INDICE	

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Relier Prénom : Guillaume

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : RELIER ARCHITECTURE

N° Siret : 5 2 1 0 3 0 0

Adresse Numéro : 145 Voie : rue de Belleville

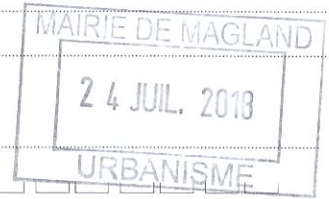
Lieu-dit : Localité : Paris

Code postal 7 5 0 1 9 BP cedex

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : 0 1 5 5 2 8 6 8 3 0 Téléphone portable :

Indicatif si pays étranger : Courriel : fdn @ r-architecture.com

 Je souhaite que les courriers de l'administration concernant le dossier spécifique (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Flaine Front de neige, Pré Michalet Localité : MAGLAND

Code postal 7 4 3 0 0 BP cedex

N° de section(s) cadastrale(s) : N° de parcelle (s) :

4.2 - Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

.....

.....

.....

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

.....

.....

.....

Classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

.....

.....

.....

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

.....

.....

.....

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale (par étage(s)) :

Hôtellerie et Résidence de Tourisme (Type O) du R-2 au R+6

.....

.....

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

Restaurant au RDC Bas et RDC Haut (Type N) + Boutique au RDC Bas (Type M) + Salle de Sport au R-1 (Type X) + Garderie au R-2 (Type R) + Parking (Type PS) au RDC bas, R-1 et R-2

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

ensemble ERP de Type O, N, X, M et PS de 3ème catégorie

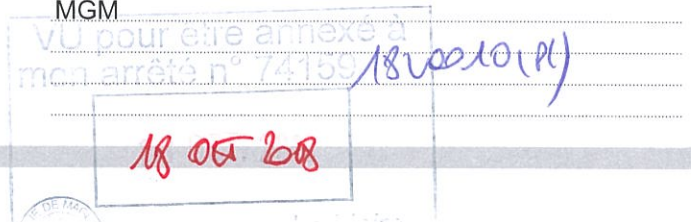
+ ERP de Type R de 5ème catégorie

.....

.....

Identité de l'exploitant :

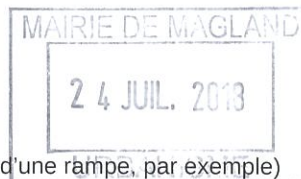
MGM



Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

4.3 – Nature des travaux (*plusieurs cases possibles*)

- Construction neuve
- Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
- Extension
- Réhabilitation
- Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
- Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)



Surface de plancher avant travaux : Surface de plancher après travaux :

- Modification des accès en façades

Le cas échéant, si toute présente demande ne vaut pas demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'ap déposé antérieurement.

- Oui : Ad'AP n° validé le :
- Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 – Effectif

Maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par les règlements incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public et les taux d'occupation

	Types de locaux (local / taux d'occupation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol	CF annexe jointe			
Rez-de-chaussée				
1 ^{er} étage				
2 ^e étage				
3 ^e étage				
Effectif cumulé				

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial :

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement	0	120
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées		7

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures**5.1 – Dérogations**

Ce projet comporte une demande de dérogation :

- Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : 1

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

- Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées :

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

- Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

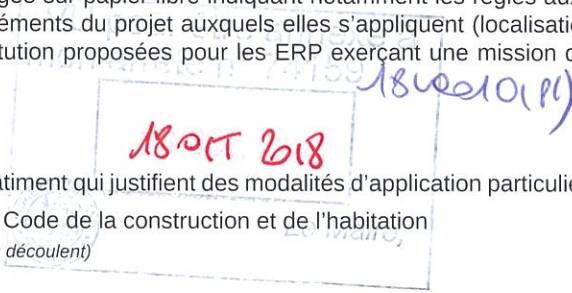
(veillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

.....

.....

.....



6 – Agenda d'accessibilité programmée

Ce projet comporte une demande d'Agenda d'accessibilité programmée sur une, deux ou trois années

Avez-vous antérieurement bénéficié d'une prorogation du délai de dépôt au titre d'une situation financière délicate ou suite à un refus d'un premier agenda? (Article L. 111-7-6 du code de la construction et de l'habitation)

Oui Non

Si oui, veuillez joindre l'arrêté préfectoral correspondant

6-1 Situation de votre établissement à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation
(Parties de l'établissement accessibles, parties restant à mettre en accessibilité, dérogations obtenues...)



Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

6-2 Chiffrage et calendrier détaillés de la mise en accessibilité de l'établissement

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement sont les travaux définis dans la notice descriptive d'accessibilité (Article R. 111-19-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt des pièces à joindre), ainsi que l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, etc., et les autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public (signalétique)

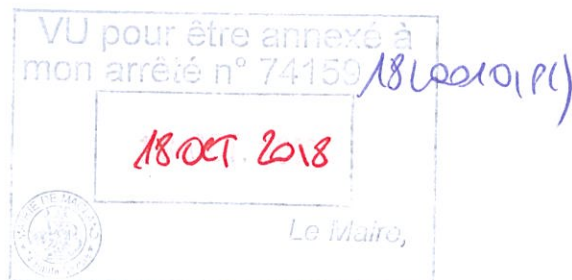
Actions de mise en accessibilité programmées	Date de début (semestre, mois, ...)	Date de fin (semestre, mois, ...)	Coût prévisionnel

Veuillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité.

Coût de la mise en accessibilité	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.





Bordereau de dépôt des pièces constituant le dossier spécifique et la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée le cas échéant

*Veillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.*

MAIRIE DE MAGLAND

24 JUL. 2018

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité
et d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

URBANISME

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Imprimé du dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique et la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée le cas échéant	PC39-40.A	4
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de situation	PC39-40.B	4

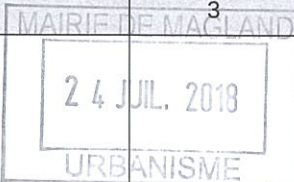
1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation (PC 40 et PA 51))

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : <ul style="list-style-type: none"> • les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap 	PC40.A	3
<input checked="" type="checkbox"/> Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : <ul style="list-style-type: none"> • les conditions d'accessibilité des engins de secours • les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers • la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers 	PC40.C-D	3
<input checked="" type="checkbox"/> Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : <ul style="list-style-type: none"> • les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap • les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés 	PC40.E-F-G-H-I-J-K-L-M	3
<input checked="" type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	PC40.B	3

N. B : les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité

2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité (Arrêté du 11 septembre 2007 DEVU0763039A)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée précisant : <ul style="list-style-type: none"> • Les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...) • Les raccordements (voirie / parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures / parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) • Les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées et réservées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement) • Les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs • Les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement 	PC39.E-F-H	3

<input checked="" type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : <ul style="list-style-type: none"> • Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...) • Les aires de stationnement • Les locaux sanitaires destinés au public • Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débatement • Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs • L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires • Les places de stationnement adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places • Cas particuliers des ERP de 5^e catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie 	PC39.B-C-D-E-F-G-H-I	3
<input type="checkbox"/> Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant		3
<input checked="" type="checkbox"/> Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) : <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement • Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public • Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds • Traitement acoustique des espaces • Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairage et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplacements accessibles aux personnes handicapées en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement • Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles <p>S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement disposées en batterie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation 	 PC39.A	3
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1 ^{er} août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées		3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à sa justification		3

3 - Dossier destiné à la vérification de la demande de validation de l'Ad'ap

Pièces	18 OCT 2018	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Si le propriétaire ou l'exploitant de cet établissement est une collectivité territoriale ou un établissement public, la délibération de, respectivement, son organe délibérant ou son conseil d'administration l'autorisant à présenter la demande de validation de l'Agenda			3
<input type="checkbox"/> Si le propriétaire ou l'exploitant de cet établissement est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, les modalités de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et tout particulièrement les concertations menées avec les représentants des commerçants sur les questions de voirie et d'accès de leurs établissements recevant du public			3
<input type="checkbox"/> Si des concertations ont été menées pendant l'élaboration de l'Agenda avec les partenaires du projet, dont notamment les associations de personnes handicapées, les comptes-rendus des dites concertations			3
<input type="checkbox"/> En cas de co-signataires, les engagements financiers de chacun d'eux.			3

ANNEXE

ERP TYPE O, N, X et M - 3ème catégorie CALCUL DES EFFECTIFS CUMULES															
NIVEAU	EFFECTIF PAR NIVEAU			EFFECTIF CUMULE		SORTIES EXIGIBLES			UP EXIGIBLES		SORTIES PREVUES		UP PREVUES		
	Bâtiment S	Bâtiment B		Bâtiment S	Bâtiment B	Bâtiment S	Bâtiment B	Bâtiment S	Bâtiment B	Bâtiment S	Bâtiment B	Bâtiment S	Bâtiment B	Bâtiment S	Bâtiment B
R+6	18			18		1		1		1		1		2	
R+5	14	22		32	22	2	2	2	1	2	2	2	2	3	3
R+4	14	17		46	39	2	2	2	1	2	2	2	2	3	3
R+3	16	19		62	58	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3
R+2	16	15		78	73	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3
R+1	16	13		94	86	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3
RDC Haut	243			337		2		2	4	4		4		11	
RDC Bas niveau d'évacuation		173		691			3		8			7		15	
R-1		93		95			2		3			5		10	
R-2		2		2			2		4			3		8	

Tous les accès de la Boutique située au RDC Bas débouchant directement sur l'extérieur, ils n'ont pas été comptabilisés dans les Sorties et UP prévues. En revanche les effectifs de ce local ont été cumulé au RDC Bas dans l'hypothèse ou les usagers de la Boutique circuleraient dans les autres parties communes de l'ERP.

L'effectif du R-1 est ici déterminé selon les calculs réglementaires pour les ERP de ce type, à savoir : piscine (pataugeoire + grand bassin) = 1 pers/m² de bassin (=130 pers) ; fitness = 1 pers/4m et 2 pers/salle de soin (= 43 pers) (cf *explications page 3)

ERP TYPE R - 5ème catégorie CALCUL DES EFFECTIFS CUMULES															
NIVEAU	EFFECTIF PAR NIVEAU			EFFECTIF CUMULE		SORTIES EXIGIBLES			UP EXIGIBLES		SORTIES PREVUES		UP PREVUES		
	Bâtiment S	Bâtiment B		Bâtiment S	Bâtiment B	Bâtiment S	Bâtiment B	Bâtiment S	Bâtiment B	Bâtiment S	Bâtiment B	Bâtiment S	Bâtiment B	Bâtiment S	Bâtiment B
R-2 - Front de Neige niveau d'évacuation		109		109			2		3			4		11	

Conformément à l'art Art PE 11 §5 l'effectif du personnel ne possédant ses dérogations propres est ajouté à celui du public pour calculer les dégagements relatifs à l'ERP

